

PARTIE III

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS

17	Droits à la protection des renseignements personnels
17	Renseignements personnels
19	Collecte de renseignements personnels
20	Usage et communication des renseignements personnels
22	Fichiers et répertoires de renseignements personnels
23	Accès aux renseignements personnels
23	Demande de communication
24	Communication autorisée
25	Refus de communication
26	Langue de la communication
26	Fichiers inconsultables
28	Responsabilités de l'Etat (exceptions)
30	Commissaire à la protection de la vie privée
32	Conclusions et recommandations du Commissaire à la protection de la vie privée
32	Examen des fichiers inconsultables
33	Examen de l'utilisation et de la communication des renseignements personnels
33	Rapports au Parlement
34	Révision par la Cour fédérale
34	Infractions
35	Non-application de la Loi
36	Immunité

ANNEXES

37	A - Pouvoirs délégués du Ministre
38	B - Exceptions - Loi sur l'accès à l'information